

École élémentaire d'Application



Mandres-les-Roses

PROCES-VERBAL

CONSEIL D'ECOLE DU 3 JUIN 2015 / 2016

Présents

Enseignants :

Mesdames Brémont, Desroches, Léon, Weishar, Guimard, Mangé, Terretaz, et Touzain,
Messieurs Le Bras, Brémont et Croizier
Madame Salvert, directrice, présidente du conseil d'école.

Excusées : mesdames Sefer, Rousseau, Chenier(ZIL)

Le Maire et ses représentants :

Madame Lévêque, maire-adjoint chargée de l'enfance, et des affaires scolaires et Madame Cordoeiro, responsable du service enfance.

Les représentants de parents d'élèves, FCPE :

Mesdames Schneider, Roullier, Martin-Delvincourt, Bachelard et Binard
Messieurs Faivre et Menguy

Secrétaire : Anne-Claire Mangé

Rédactrice : Anne Salvert

Mouvement des enseignants :

Nous avons actuellement connaissance des éléments suivants :

- Monsieur Bruno Gailhac, directeur à Alfortville, succédera à madame Salvert qui part à la retraite.
- Madame Fink est nommée à ½ temps.
- Madame Léon part exercer en maternelle, à la ferme de Monsieur, à Mandres.

Vie de l'école : bilan 2015/2016, effectifs et structure pédagogique envisagée pour la rentrée 2016.

Bilan plutôt positif malgré le plan vigipirate, le nombre important d'élèves par classe, les absences non remplacées.

Compte tenu de la situation, alerte-attentat, aucun départ en classe transplantée n'a été possible. Les sorties à Paris, non plus.

Les enseignants ont donc œuvré pour permettre, malgré tout, la mise en œuvre de l'axe du projet d'école « Mise en place d'un Parcours Culturel ». De nombreux projets ont pu ainsi aboutir grâce aux enseignants mais également grâce à l'enveloppe budgétaire accordée par la municipalité.

Le projet « art du spectacle » a permis d'offrir à tous les élèves :

- Une semaine « cirque », avec un intervenant
- Un spectacle de cirque, salle d'Orléans
- Différents spectacles au théâtre de Sénart

Et à 4 classes :

- une semaine de cinéma (scénario, réalisation) avec intervenants.

D'autres projets ont également été mis en oeuvre :

- Apprendre à porter secours pour tous les élèves de CM2, avec l'USEP
- Théâtre avec intervenante pour les CM2A
- Défi lecture, CM2/6^{ème} pour les CM2B
- Contes pour les CP avec visite au château de Breteuil
- Défi sciences : « COP 21 » pour les CM1/CM2
- Intervenants ponctuels, « Préhistoire » et musique au CE2

LES APPRENTISSAGES

Le nouveau programme pour l'école maternelle a été mis en application à la rentrée 2015.
Le nouveau programme pour l'élémentaire sera mis en application à la rentrée 2016.

Nouveaux cycles à compter de la rentrée 2016

- CI : PS/MS/GS
- CII : CP/CE1/CE2
- CIII : CM1/CM2/6^{ème}

Jusqu'à présent, la continuité des apprentissages était marquée par la liaison de la maternelle vers l'élémentaire avec la classe de GS qui faisait partie du cycle II.

Désormais, un travail étroit va se mettre en place avec le collège puisque la classe de 6^{ème} intègre le CIII. La répartition des contenus, selon les niveaux de classe, n'est pas spécifiée et les équipes doivent se réunir pour produire des outils de cycle. Chantier en perspective.

LES LIVRETS

Quel bilan après l'envoi des livrets, sous forme électronique, directement aux familles ?

→ Peu de familles ont rencontré des difficultés pour recevoir le livret sous forme informatique. L'intitulé de l'envoi : « cerise », peut être source d'erreur ce qui expliquerait que certaines familles n'aient pas eu aisément accès au livret.

→ Quelques familles ne se sont jamais manifestées et n'ont donc pas reçu le bilan de leur enfant. Les enseignants ont dû procéder à de nombreuses relances, sans succès et ont dû parfois imprimer le livret.

→ Globalement, le souhait d'une majorité de parents est de rencontrer l'enseignant pour une remise individuelle. Cela est tout à fait possible en demandant un rendez-vous.

Il n'est toujours pas d'actualité, compte tenu des mesures de sécurité, d'ouvrir l'école pour organiser une remise individuelle généralisée des livrets, comme cela s'est fait ces dernières années.

→ Point positif : ce principe permet une grande économie de papier et d'encre et un gain de temps.

→ Points négatifs : pas de trace en cas de changement d'école. Les familles auront la responsabilité de la transmission du livret aux nouveaux établissements, en cas de déménagement.

Il est également difficile pour le directeur de lire et de commenter.

EFFECTIFS ET STRUCTURE ENVISAGÉE POUR LA RENTRÉE 2016

Au 3 juin 2016, les effectifs sont les suivants : 316 élèves pour 11 classes.

Propositions de structures :

Au vu des effectifs, une structure pédagogique à 11 classes ne sera pas envisagée. Même avec 12 classes, la structure n'est pas simple à construire.

Comme toujours, des modifications peuvent se produire en fonction des arrivées et des départs de dernière minute.

Habituellement, le choix est de privilégier le CII en proposant des classes peu chargées, notamment au CP et au CE1. Cette contrainte sera difficile à préserver cette fois.

- 1^{ère} proposition, retenue par le conseil des maîtres

Classes	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
CP	27					27
CP	26					26
CP-CE1	14	11				25
CE1		28				28
CE1		28				28
CE2			25			25
CE2			25			25
CE2-CM1			8	18		26
CM1				28		28
CM1				27		27
CM2					25	25
CM2					26	26
Effectifs	67	67	58	73	51	316

Cette structure qui pourra être modifiée en fonction des arrivées ou départs potentiels, propose 2 double-niveaux.

Les classes sont très chargées au début du CII et au CM1. Les futurs CM1 sont les actuels CE2 de respectivement, 33 et 34 élèves.

Rythmes scolaires : proposition FCPE, proposition enseignants, proposition mairie et organisation à la rentrée 2016/2017.
--

Lors du dernier conseil d'école la proposition suivante a été adoptée : modifier la semaine existante pour réduire la journée du vendredi, laquelle est ressentie comme étant la journée la plus difficile de la semaine, qui deviendrait donc petite journée comme en maternelle.

Soit : Lundi 15h / Mardi 16h30 / Mercredi 11h30 / Jeudi 16h30 / Vendredi 15h

Comme l'équipe enseignante reste vigilante à l'intérêt des élèves, il a été demandé qu'un bilan soit fait rapidement pour vérifier que ce nouveau rythme est mieux adapté aux élèves et réalisable du point de vue du recrutement des animateurs. Si cela n'était pas le cas, alors il a été souhaité que soit instauré une alternance pour bénéficier de l'organisation de la semaine, actuellement en place en maternelle.

Rappel : proposition de passer du jeudi au vendredi pour 3 raisons.

La première : journée plus favorable pour les parents qui souhaitent récupérer leur enfant plus tôt.

La seconde : journée plus favorable pour la commune, car un nombre potentiel d'enfants moindre.

La troisième : constat de grande fatigue en fin de semaine.

Lors de ce conseil d'école, il n'y aura pas débat sur la question. En revanche, la récente demande de la FCPE apparaîtra sur le procès-verbal.

Demande FCPE : réduire le mardi et le jeudi en élémentaire.

Les parents pensent que la coupure vendredi-samedi-dimanche-lundi va être trop longue. Ils préféreraient que les enfants aient de petites journées le mardi et le jeudi.

Ils demandent également à être rapidement officiellement informés de la mise en place de la nouvelle organisation des rythmes scolaires afin de pouvoir organiser leur temps de travail et les modalités de garde.

Réponse de la commune : la proposition de réduire le lundi et le vendredi a été entendue et soumise à madame Chérel. L'inspectrice a donné son aval car elle est d'accord sur la nécessité de réduire le vendredi, constatant la fatigue des élèves. Les modifications ont été actées pour la rentrée prochaine.

C'est donc officiel, les petites journées seront le lundi et le vendredi.

Organisation de l'étude à la rentrée 2016/2017.

Jusqu'à présent, l'étude était organisée par le directeur d'école et gérée financièrement par un organisme agréé : L'APOES. Cet organisme abandonne l'organisation des études surveillées. Avec les nouveaux rythmes scolaires et les différences qui en découlent, (horaires différents d'une commune à l'autre et durées d'étude différentes en fonction des écoles et des communes), une gestion générale n'est plus, pour eux, envisageable.

3 nouveaux organismes se sont manifestés auprès des communes :

- L'AOES
- L'IFAC
- La LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Après étude des différentes propositions, la commune a décidé de se charger de l'organisation des études.

→ Le fonctionnement sera identique à celui mis en place actuellement : mêmes principes, mêmes horaires.

Ouverture d'une deuxième étude dès 20 élèves.

Seul le mode de tarification va changer. La tarification sera au réel, (pas d'inscription au mois) comme pour la cantine. Le coût de la séance sera, pour les familles, de 2,35 € par enfant.

Cette proposition d'organisation va être votée au conseil municipal du 6 juin. Les familles seront prévenues à l'issue du conseil municipal.

La municipalité va donc faire appel aux enseignants. Un courrier leur sera prochainement adressé. Il leur sera indiqué le montant de la rémunération par étude.

→ Les parents d'élèves souhaitent une étude dirigée et non surveillée, soit, une étude avec un accompagnement plus important, avec des enseignants qui soient « présents » pour tous les enfants. Les parents souhaitent que les enseignants veillent à ce que tous les élèves aient terminé leur travail à l'issue de l'heure d'étude, qu'ils viennent en aide aux élèves en difficulté en expliquant ce qui n'a pas été compris.

→ Actuellement, comme cela a déjà été expliqué, les enseignants sont chargés de veiller à ce que le travail soit bien effectué. Les élèves sont sollicités pour avancer dans l'apprentissage des leçons, la réalisation des exercices d'entraînement. Le travail est vérifié. Cela correspond donc à ce qui est souhaité. En revanche, si les enseignants peuvent ponctuellement revenir sur une notion non comprise, en aucun cas, l'étude ne peut se substituer à des cours particuliers ou à du soutien.

→ La municipalité va fonctionner pendant la première année en étude surveillée avant de se pencher sur un projet d'étude dirigée. Il faudrait alors revoir les effectifs et les tarifs.

Finances : Budget mairie, caisse des écoles et coopérative scolaire.

Pour l'année 2016, l'école a bénéficié des budgets suivants :

- Fournitures scolaires 12 768 €
- Projets, « droits d'entrée » 13 680 €
- Transports 5 500 €

Le budget de 13 680 €, soit environ 45 € par enfant aura permis que les projets 2015/2016 soient dans leur presque totalité, financés par la commune. A ce jour, il reste une somme de 614.50 € pour le premier trimestre 2016.

A la rentrée 2016, au vu des dépenses déjà engagées, les classes disposeront d'un budget fonctionnement, pour l'achat des fournitures et des manuels, d'environ 11 000 €, le tout divisé par le nombre d'élèves présents à la rentrée.

Madame Salvvert regrette qu'il n'y ait plus, depuis quelques années, de budget investissement propre à l'école. Celui-ci est désormais commun au service enfance-jeunesse. C'est madame Cordoeiro qui gère cette enveloppe. Les demandes et les besoins sont donc à lui transmettre.

Coopérative scolaire : elle sera riche de 3 913.26 €, une fois les dernières déductions faites.

Sécurité / travaux : bilan des derniers exercices d'évacuation / Où en sont les différentes réparations, le projet de fermer le préau, les porte-manteaux, etc.

Pas de nouvel exercice d'évacuation à commenter. Une date est programmée prochainement. Ni les enseignants ni les élèves n'en ont connaissance.

Réparation du grillage ? Le grillage qui entoure la cour de récréation est endommagé et par endroit dangereux. Les élèves peuvent effectivement se blesser sur des morceaux qui ont été coupés.

→ la municipalité a fait appel à un expert. Le grillage sera réparé mais la date n'est pas connue.

Réparation ou changement de la plaque fêlée et cassée ? Une plaque du mur près du parking s'est fêlée. Un enfant a chuté et la plaque a cassé. Le tout est très coupant. Une barrière a été placée en attendant.

Qu'en est-il du projet préau ? Il n'y a pas d'espace pour abriter les élèves en cas de pluie ou de grosse chaleur. Une demande a été faite dès le premier conseil d'école, pour que l'espace semi-couvert entre l'école et le gymnase, soit fermé par une structure transparente pour conserver le puits de lumière. Des gouttières ont été également réclamées pour éviter l'effet « douche ».

→ La mairie a demandé une étude mais le projet envoyé ne convient pas. Des modifications ont été demandées.

→ Les parents d'élèves suggèrent qu'en cas de pluie, la récréation se passe dans le gymnase. Ils s'étonnent également de la « ligne rouge » à ne pas franchir, qui empêcherait les élèves de s'abriter, en cas de pluie.

→ Madame Salvvert les rassure. Jusqu'à présent, en l'absence de préau couvert, en cas de pluie, aucun accueil et aucune récréation n'ont lieu dans la cour de récréation. Lorsqu'il pleut, les enfants sont accueillis directement dans les classes et les récréations se passent également, en grande partie, en classe. La ligne rouge sert uniquement à délimiter l'espace de jeu pour assurer une surveillance efficace des récréations, (quand il ne pleut pas !). Elle rappelle qu'il y a deux services de récréations pour éviter un nombre trop important d'élèves

dans une cour finalement, pas si grande. Le moment le plus « délicat » est l'accueil de 13h20 où le nombre d'élèves est très élevé.

Quant aux récréations au gymnase, cela a été testé et abandonné, même avec 2 classes : trop de bruit, trop dangereux, y compris si l'on y va par roulement. De plus le gymnase n'est pas forcément libre puisque les classes s'y rendent régulièrement. Tous les créneaux, aux heures de récréation sont occupés.

Les pendules ? Toutes les classes disposent de pendules « électriques ». Depuis la rentrée, elles ne se sont pas à l'heure. Chez madame Guimard au CE2A, la pendule a cessé de fonctionner à l'installation des TNI, en décembre 2015. La demande est faite régulièrement pour que les pendules soient remises à l'heure.

Les porte avec système anti « pince-doigts » ? Les enseignants rappellent leur inquiétude quant aux portes très lourdes qui risquent d'écraser les doigts des enfants. La réponse de la mairie précisait que l'installation de ce type de portes n'est pas une obligation. Les enseignants insistent et demandent que ce système soit mis en place, au moins pour les portes palières et celles qui mènent à la cour de récréation et aux toilettes.

Parking à vélos et trottinettes ? Un espace vélos tout à fait fonctionnel et adapté est installé devant l'école. Il n'existe, en revanche, aucun espace pour les trottinettes.

→ Les parents demandent un parking à vélos et trottinettes, à l'intérieur de l'école.

→ La commande est lancée. Le problème de l'emplacement est à réfléchir.

→ Attention, le petit espace cour, dédié initialement, au centre de loisir, à l'entrée de l'école, sert de cour de récréation au moment de l'étude quand celle-ci a lieu en même temps que les NAP. Un parking à vélos et à trottinettes placé à cet endroit, réduirait l'espace déjà très petit et pourrait être source de danger.

Porte-manteaux ? Où en est la demande d'installation de porte-manteaux supplémentaires, près de l'accès à la cantine et des porte-manteaux supplémentaires pour les classes qui comptabilisent plus de 30 élèves ?

→ Les porte-manteaux sont commandés.

Marelles et tables de ping-pong ? Des tracés au sol ont été demandés depuis la rentrée ainsi que l'installation de tables de ping-pong.

→ Les marelles seront réalisées pour la rentrée de septembre. Pour les tables de ping-pong, il n'y a pas la place dans la cour.

Calendrier : manifestations de fin d'année scolaire 2015 /2016 et réservations année 2016/2017

CM2 A : 16 juin, salle d'Orléans. (les élèves de l'école sont invités aux répétitions les 14 et 16 juin)

CPA et CPB : 28 juin, salle d'Orléans.

CE2A : 30 juin, salle d'Orléans.

A 20 :50 des parents d'élèves, accompagnés de leurs enfants font irruption dans la salle du conseil d'école et manifestent leur volonté d'occuper l'école afin d'obtenir l'ouverture de la douzième classe. Le conseil d'école se poursuit et s'achève par la demande de réservation.

Réservation des espaces pour les manifestations pour l'année 2016/2017 :

du 22 au 30 juin (à voir avec les élections et la fête de la musique), **la salle d'Orléans, le gymnase et la Bergerie et le parc Beauséjour.**

Le conseil d'école se termine à 21 heures.